

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF  
en date du 1<sup>er</sup> avril 2026**

**Convocation en date du 27 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

**Quorum : 10**

**Etaient présents :**

Mme BADIN Laurence, Mr BERAUD Gérard, Mr BERAUD Olivier, Mme BONNASSIEUX Armelle, Mme BOUGET Nathalie, Mme BUIRET Carine, Mr DEZORMEAUX David, Mme DOS REIS Sonia, Mme GAUTHERON Anne, Mr GRUEAU Guillaume, Mme MOUSSY Véronique, Mr NOVIS Xavier, Mr PALLARA Pierre, Mr PANDREAU Eric, Mr RAULT Serge, Mr RIVAT Stephan, Mr STARON Alexis, Mme VIDAL-CELARIER Marie

**Absents représentés :**

Mme BAJU Stéphanie donne pouvoir à Mme MOUSSY Véronique

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Mr Eric PANDREAU

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal
- 2) Désignation des représentants de la commune à différents organismes :
  - \* SPL du Pilat Rhodanien
  - \* SIEL
  - \* Ile de la Platière
  - \* Conseil d'école
  - \* JAD
  - \* CNAS
- 3) Création des commissions municipales
- 4) Fixation du nombre de membres du Conseil Municipal au CCAS
- 5) Election des membres de la commission d'appel d'offres
- 6) Election des membres de la commission de délégation de service public
- 7) Indemnités de fonctions des élus
- 8) Approbation programme voirie « Route de Chezenas, routes de Bœuf et de Maclas » :
  - \* Lancement marchés de travaux
- 9) Approbation programme voirie « Route de la Chapelle » :
  - \* Lancement marchés de travaux

\*\*\*\*\*

## 1) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026

Le procès-verbal n'appelant aucune observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

## 2) **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE A DIFFÉRENTS ORGANISMES**

### ➤ **SPL du Pilat Rhodanien**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner des représentants de la commune à la SPL :

- Au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires :  
⇒ est élu, à l'unanimité : Mr Xavier NOVIS

#### **Délibération n°01-04-2026-1**

- Au comité stratégique et de pilotage :  
⇒ est élue à l'unanimité Mme Anne GAUTHERON

- Au comité technique ou de contrôle :  
⇒ est élue à l'unanimité Mme Armelle BONNASSIEUX

#### **Délibération n°01-04-2026-2**

### ➤ **SIEL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à siéger au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire.

Le Conseil Municipal, unanime, élit sans vote secret, après accord unanime du Conseil Municipal, Mr David DEZORMEAUX, délégué titulaire et Mr Pierre PALLARA, délégué suppléant.

#### **Délibération n°01-04-2026-3**

### ➤ **Ile de la Platière**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit comme représentants au comité consultatif de l'île de la Platière les membres suivants :

- Déléguée titulaire : Mme Stéphanie BAJU
- Délégué suppléant : Mr Serge RAULT

#### **Délibération n°01-04-2026-4**

### ➤ **Conseil d'école**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, élit les membres suivants :

- Mr Xavier NOVIS et Mme Anne GAUTHERON, délégués titulaires
- Mr Guillaume GRUEAU et Mme Laurence BADIN, délégués suppléants

#### **Délibération n°01-04-2026-5**

### ➤ **JAD**

Le Conseil Municipal, unanime, élit Mme Stéphanie BAJU et Mme Nathalie BOUGET déléguées titulaires.

#### **Délibération n°01-04-2026-65**

➤ **CNAS**

Le Conseil Municipal, unanime, élit Monsieur Olivier BERAUD, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, comme délégué du collège des élus, au CNAS.

**Délibération n°01-4-2026-7**

**3) CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Ce point est reporté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**4) FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (C.C.A.S) est fixé par délibération du conseil municipal et précise que les membres élus et les membres nommés sont en nombre égal.

Les différents membres sont élus ou nommés dans les deux mois qui suivent chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 20 le nombre de membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

**Délibération n°01-04-2026-8**

**5) ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire propose de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Une seule liste est présentée.

Le Conseil Municipal, unanime, fixe comme suit la composition de la CAO :

**Membres titulaires**

- Mr Olivier BERAUD
- Mr Xavier NOVIS
- Mme Marie VIDAL-CELARIER

**Membres suppléants :**

- Mme Nathalie BOUGET
- Mr Pierre PALLARA
- Mr Gérard BERAUD

**Délibération n°01-04-2026-9**

**6) ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

Les modalités de constitution de la commission de délégation de service public sont les mêmes que la commission d'appel d'offres : outre le maire, elle est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Une seule liste est présentée.

Le Conseil Municipal, unanime, fixe comme suit la composition de la commission de délégation de service public :

**Membres titulaires :**

- Mr Olivier BERAUD
- Mr Xavier NOVIS
- Mr Pierre PALLARA

**Membres suppléants :**

- Mr Alexis STARON
- Mme Marie VIDAL-CELARIER
- Mr Gérard BERAUD

**Délibération n°01-04-2026-10**

**7) INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS**

Monsieur le Maire expose que les indemnités des élus varient en fonction de l'importance de la population conformément à une grille fixant les montants des indemnités à partir d'un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Monsieur le Maire précise que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L. 2123-23 du CGCT.

Toutefois, le Conseil Municipal peut, à la demande du maire et par délibération fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème. Monsieur le Maire présente une demande de réduction de son indemnité.

Il précise que les indemnités de fonction peuvent être versées aux élus ayant une délégation dans le cadre d'une enveloppe budgétaire variant selon la taille de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les indemnités de fonctions comme suit :

Nom du bénéficiaire	Fonction	Taux maximum autorisé (1)	Taux à St Pierre de Bœuf (1)
RAULT Serge	Maire	55 %	25 %
NOVIS Xavier	1 <sup>er</sup> Adjoint	21.38 %	9,6 %
BAJU Stéphanie	2 <sup>ème</sup> Adjointe	21.38 %	9,6 %
BERAUD Olivier	3 <sup>ème</sup> Adjoint	21.38%	9,6 %
MOUSSY Véronique	4 <sup>ème</sup> Adjointe	21.38%	9.6 %
PANDREAU Eric	5 <sup>ème</sup> Adjoint	21.38%	9.6 %
GAUTHERON Anne	Conseillère municipale déléguée		4,8 %
VIDAL-CELARIER Marie	Conseillère municipale déléguée		4,8 %

(1) en pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

**Délibération n°01-04-2026-11**

**8) APPROBATION PROGRAMME VOIRIE « ROUTE DE CHEZENAS, ROUTES DE BŒUF ET DE MACLAS »**

➤ **Contrat de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°27-05-2025-5 du 27 mai 2025 approuvant le programme de voirie « Route de Chezenas, routes de Bœuf et de Maclas » et sollicitant une subvention auprès du Département.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier la maîtrise d'œuvre de cette opération d'un coût de travaux prévisionnel de 188 289.50 € HT au cabinet 3D Infrastructures SAS pour un montant de 9 414.48 € HT (5% du coût des travaux HT).

Le Conseil Municipal, unanime, décide de confier au cabinet 3D Infrastructures SAS la maîtrise d'œuvre du programme de voirie « Route de Chezenas, routes de Bœuf et de Maclas » pour un montant de 9 414. 48 € HT correspondant à 5 % du coût estimatif des travaux.

#### **Délibération n°01-04-2026-11**

##### ➤ **Lancement marchés de travaux**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 mai 2025 approuvant le programme de voirie « Route de Chezenas, routes de Bœuf et de Maclas ». Il indique qu'une portion complémentaire de voirie doit être traitée ce qui porte le coût prévisionnel du montant des travaux à 188 289.50 € HT.

Il propose au Conseil Municipal, au vu des attributions de subventions pour ce programme et de l'état de la voirie, de lancer les marchés de travaux.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le programme de voirie « route de Chezenas, routes de Bœuf et de Maclas » pour un montant prévisionnel de 188 289.50 € HT et décide du lancement des marchés de travaux.

#### **Délibération n°01-04-2026-12**

##### **9) APPROBATION PROGRAMME VOIRIE « ROUTE DE LA CHAPELLE » : LANCEMENT MARCHÉS DE TRAVAUX**

Ce point est reporté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

##### **10) FERMETURE DE CLASSE ET SUPPRESSION DU MOYEN SUPPLÉMENTAIRE A L'ÉCOLE DE SAINT PIERRE DE BŒUF**

Le Conseil Municipal, unanime, exprime son opposition à la fermeture et au retrait du moyen supplémentaire de la 6<sup>ème</sup> classe de l'école.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40**

**Le secrétaire de séance,  
Eric PANDREAU**



**Le Maire,  
Serge RAULT**

